

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221753C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-3

FINANCES

Décisions modificatives

Vu la nécessité de réajuster les budgets : Budget général et Mobilités,

Il est proposé les décisions suivantes :

BUDGET GENERAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 3-2022	BP + DM 3 2022
014- Atténuation de produits	4 010 950,00	97 295,57	4 108 245,57
65- Autres charges de gestion courante	4 471 650,00	-62 512,00	4 409 138,00
67- Charges exceptionnelles	441 100,00	-35 673,00	405 427,00
	8 923 700,00	-889,43	8 922 810,57
		-889,43	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 3-2022	BP + DM 3 2022
73- Impôts et taxes	9 428 662,80	-889,43	9 427 773,37
	9 428 662,80	-889,43	9 427 773,37
		-889,43	

MOBILITES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 2-2022	BP + DM 2 2022
011- Charges générales	763 008,39	18 412,92	781 421,31
	763 008,39	18 412,92	781 421,31
		18 412,92	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM 2-2022	BP + DM 2 2022
73- Produits issus de la fiscalité	261 460,00	80 924,92	342 384,92
74- Subventions d'exploitation	432 240,00	-62 512,00	369 728,00
	693 700,00	18 412,92	712 112,92
		18 412,92	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** la décision modificative du Budget Général,
- **ACCEPTE** la décision modificative du budget Mobilités,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération


-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217541-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-4-1

FINANCES

Budget annexe Zone de Chambouille : clôture et reprise de l'actif et du passif au budget général

L'ensemble des lots composants le lotissement Zone de Chambouille ayant trouvé acquéreurs, les dépenses et les recettes sont définitivement closes,

Il convient d'engager la clôture définitive du budget annexe Zone de Chambouille au 31/12/2022 et il y a donc lieu d'imputer au Budget Général le résultat excédent ou déficit du fonctionnement et de l'investissement du compte administratif 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** la totalité des ventes des parcelles du budget annexe Zone de Chambouille,
- **VALIDE** la reprise de l'actif et du passif budget annexe Zone de Chambouille au sein du budget principal de la communauté des communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **ACTE** que les opérations de liquidation seront retracées dans la comptabilité du receveur municipal de Saint-Claude,
-

- **ACTE** qu'au terme de ces opérations de liquidation, la communauté de communes intégrera ces résultats au budget général par réintégration du résultat 2022 du budget annexe Zone de Chambouille,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217542-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-4-2

FINANCES

Budget annexe lotissement « Les Orchidées » : clôture et reprise de l'actif et du passif au budget général

L'ensemble des lots composants le lotissement « Les Orchidées » ayant trouvé acquéreurs, les dépenses et les recettes sont définitivement closes,

Il convient d'engager la clôture définitive du budget annexe lotissement « Les Orchidées » au 31/12/2022 et il y a donc lieu d'imputer au Budget Général le résultat excédent ou déficit du fonctionnement et de l'investissement du compte administratif 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** la totalité des ventes des parcelles du budget annexe lotissement « Les Orchidées » ,
- **VALIDE** la reprise de l'actif et du passif budget annexe lotissement « Les Orchidées » au sein du budget principal de la communauté des communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **ACTE** que les opérations de liquidation seront retracées dans la comptabilité du receveur municipal de Saint-Claude,

- **ACTE** qu'au terme de ces opérations de liquidation, la communauté de communes intégrera ces résultats au budget général par réintégration du résultat 2022 du budget annexe lotissement « Les Orchidées »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217543-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-4-3

FINANCES

Budget annexe lotissement « Fontaine Benoît » : clôture et reprise de l'actif et du passif au budget général

L'ensemble des lots composants le lotissement « Fontaine Benoît » ayant trouvé acquéreurs, les dépenses et les recettes sont définitivement closes,

Il convient d'engager la clôture définitive du budget annexe lotissement « Fontaine Benoît » au 31/12/2022 et il y a donc lieu d'imputer au Budget Général le résultat excédent ou déficit du fonctionnement et de l'investissement du compte administratif 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** la totalité des ventes des parcelles du budget annexe lotissement « Fontaine Benoît »,
- **VALIDE** la reprise de l'actif et du passif budget annexe lotissement « Fontaine Benoît » au sein du budget principal de la communauté des communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **ACTE** que les opérations de liquidation seront retracées dans la comptabilité du receveur municipal de Saint-Claude,

- **ACTE** qu'au terme de ces opérations de liquidation, la communauté de communes intégrera ces résultats au budget général par réintégration du résultat 2022 du budget annexe lotissement « Fontaine Benoît »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217544-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-4-4

FINANCES

Budget annexe lotissement « Le Monceau » : clôture et reprise de l'actif et du passif au budget général

L'ensemble des lots composants le lotissement « Le Monceau » ayant trouvé acquéreurs, les dépenses et les recettes sont définitivement closes,

Il convient d'engager la clôture définitive du budget annexe lotissement « Le Monceau » au 31/12/2022 et il y a donc lieu d'imputer au Budget Général le résultat excédent ou déficit du fonctionnement et de l'investissement du compte administratif 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** la totalité des ventes des parcelles du budget annexe lotissement « Le Monceau »,
- **VALIDE** la reprise de l'actif et du passif budget annexe lotissement « Le Monceau » au sein du budget principal de la communauté des communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **ACTE** que les opérations de liquidation seront retracées dans la comptabilité du receveur municipal de Saint-Claude,

- **ACTE** qu'au terme de ces opérations de liquidation, la communauté de communes intégrera ces résultats au budget général par réintégration du résultat 2022 du budget annexe lotissement « Le Monceau »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221755-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-5

FINANCES

SICTOM : constitution d'un groupement de commandes pour l'installation de conteneurs semi enterrés – approbation de la convention

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment l'article 5-5 « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Vu l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concerne le groupement de commandes,

Vu l'article L2113-6 et -7 du code de la commande publique (CCP) autorisant la constitution des groupements de commandes,

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes entre le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura St-Claude permettrait de faciliter la procédure administrative et financière relative à la mise en place des conteneurs semi enterrés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura St-Claude, selon les conditions fixées au sein de la convention constitutive,

- **DESIGNE** le SICTOM du Haut-Jura comme coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Président du SICTOM du Haut-Jura à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221756-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-6

FINANCES

Bailleurs sociaux : transfert des garanties d'emprunts des communes

Considérant qu'il est nécessaire de rappeler les règles de la garantie des emprunts dans le cadre de l'intercommunalité et des modifications qui ont pu être apportées par la loi et/ou les rapprochements de communautés de communes :

Il faut tout d'abord rappeler que les articles L.2252-1 à L.2252-5 du CGCT relatifs aux garanties d'emprunt sont applicables à une communauté de communes. Ainsi, l'octroi de garanties d'emprunts ne constitue pas une compétence mais une faculté laissée aux personnes publiques pour mettre en œuvre certaines de leurs compétences (par exemple en matière d'équilibre social de l'habitat, mais aussi d'aménagement, de développement économique...). Il s'agit d'un mode d'action de la personne publique qui, de ce fait, n'a pas à figurer dans les statuts. En revanche, l'octroi de garantie d'emprunt dépend étroitement de la possibilité de rattacher l'emprunt concerné à l'exercice d'une compétence de la CC. A cet égard, la CC du val de Bienne avait une compétence en matière de logement, il était possible de rattacher cette garantie à cette compétence (L'octroi d'aides financières à des bailleurs sociaux figure au nombre des modalités d'intervention d'une communauté de communes au titre de sa compétence "politique du logement" : Circulaire NOR/MCT/B/06/00063 C relative à l'aide à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat au profit des communes et de leurs groupements).

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Vu l'article L 5211-41-3 du CGCT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** que pour toute commune de notre groupement qui en fait la demande la collectivité prendra à 100% les emprunts garantis pour les opérations de notre territoire auprès des bailleurs sociaux ou assimilés,
- **ACTE** que certaines garanties n'ont pas été transférées à ce jour. Ces transferts de garantie pourront cependant être reprises à 100% par le groupement sans autre formalité sur simple demande de la commune,
- **S'ENGAGE** à recenser auprès de la CDC tous les emprunts garantis restants sous garantie communale et à solliciter les communes quant à leur choix de transfert ou non à l'intercommunalité de ces emprunts.
- **REITÈRE** notre volonté de garantir à 100% l'ensemble des prêts destinés à couvrir des opérations à vocation sociale portée par des organismes agréés,
- **ACTE** que le montant global des emprunts garantis, conformément aux obligations qui nous sont faites, sera présenté et détaillé aux conseillers communautaires tous les ans lors de l'examen des budgets primitifs,
- **AUTORISE** le président à intervenir par délégation et à signer tous les documents afférents à ces demandes de garanties d'emprunt, ainsi que tous les documents nécessaires à la vie des prêts (réaménagement de la dette, modification de prêteur, ...)

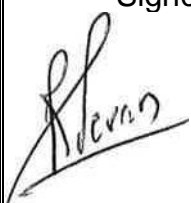
-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221761C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/6-1

ECONOMIE

Commerces : ouvertures dominicales

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'attractivité et l'égalité des chances économique » est venue modifier les dispositions applicables en matière d'ouvertures dominicales des commerces de détail,

Parmi les évolutions applicables dès l'entrée en vigueur de cette loi, figurent plusieurs aménagements relatifs à la capacité de dérogation relevant du pouvoir de police des maires communément appelés « les dimanches du maire »,

Ce texte prévoit ainsi que, pour les commerces de détail non alimentaires, le repos dominical pourra être supprimé jusqu'à 12 dimanches par an, contre 5 par le passé,

Au-delà des 5 dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme du conseil de communauté de l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L3132-26, L3132-27 et R3132-21,

Vu la consultation des chambres consulaires et des organisations professionnelles et syndicales,

Vu la demande formulée par la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude,

Considérant que la consultation des acteurs du commerce de détail local (petites, moyennes et grandes surfaces) confirme la volonté d'autoriser les salariés à travailler certains dimanches,

Il est proposé, s'agissant des ouvertures dominicales, de répondre favorablement aux demandes formulées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 40 pour, 1 contre Colin Rieutord, 0 abstention)

- **ACCEPTE** les dérogations au repos dominical proposées par la commune de Saint-Claude pour le commerce de détail non alimentaire les dimanches suivants de l'année 2023 : 4, 18 et 25 juin, 13 et 27 août, 22 et 29 octobre, 19 et 26 novembre et les 3,10 et 17 décembre 2023,
- **ACCEPTE** les dérogations au repos dominical proposées par la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude pour les après-midis des 24 et 31 décembre 2023,
- **ACTE** que cette dérogation est accordée collectivement à tous les établissements se livrant au commerce de détail non alimentaire,
- **ACTE** que le repos hebdomadaire est ainsi suspendu pendant ces journées où il a normalement lieu le dimanche. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L3132-27 du Code du travail e ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés. Le repos compensateur est accordé par roulement dans la quinzaine qui suit la suppression du repos dominical. Dans le cas où le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi

Secrétaire



Philippe Passot

Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221771C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Définition de l'intérêt communautaire : modification pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2022-03-22-00001 définissant les statuts actuels de la communauté de communes,

Vu les articles L5214-16 et 5211-6-1 du CGCT,

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 6-2 concernant les compétences supplémentaires « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du conseil Communautaire n°30/3-3 du 5 décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°717-2 prise par le Conseil Communautaire le 31 mars 2021 actant notre adhésion au programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Ville de Saint-Claude et autorisant le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des opérations d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », signée le 21 mai 2021, inscrivant une OPAH dans les actions en cours ou à venir,

Considérant, que cette action entre dans le champ de compétences de la communauté de communes,

Vu le souhait de la CCHJSC de s'engager en faveur de la promotion et de la valorisation du bâti du territoire intercommunal en mettant en œuvre une OPAH et en se donnant la capacité de proposer une participation financière, conjointement aux communes qui le souhaiteraient, aux diverses aides dites « à la pierre » existantes distribuées par l'Etat et l'Agence Nationale de Amélioration de l'Habitat (ANAH),

Considérant qu'il convient d'ajouter à la liste des actions déclarés d'intérêt communautaire, dans la délibération du 5 décembre 2018, la « Mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en application de l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la définition de l'intérêt communautaire « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire » telle que décrite ci-dessous :

La communauté de communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. Elle engage des actions visant à favoriser le développement de l'habitat sur son territoire en prenant en compte les éléments du développement durable.

Ces interventions reposeront, nécessairement, sur des partenariats étroits commune/EPCI, qui pourront avoir un caractère financier et suivant les actions, pourront aller jusqu'à des financements à part égale

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- ⇒ La commercialisation des lotissements résidentiels portés par la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude, à savoir : les lotissements des Orchidées à Avignon les St Claude, en Poset à Chassal, Fontaine Benoît à Molinges, sur le Monceau à Villard St Sauveur,
 - ⇒ Les partenariats avec les bailleurs sociaux intervenants sur le territoire de l'EPCI avec notamment la garantie des emprunts,
 - ⇒ La mise en œuvre des actions, des animations qui favorisent la promotion de l'habitat et de l'urbanisme sur le territoire de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude, notamment la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en application de l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ».
 - ⇒ La mise en place et l'animation de la commission intercommunale du Logement,
 - ⇒ L'OPH de Saint Claude.
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

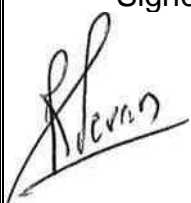

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221772C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/7-2

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

La Maison Pour Tous : avenants à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville

Vu les statuts de la Communauté des Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 5-2 en matière d'actions de développement économique,

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville signée le 18 mai 2016,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts modifié par l'ordonnance n°2019-770 du 17 juillet 2019 (article .7),

Vu l'article 181 de la loi de finances 2019,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 17 février 2021 n°6/7-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2021 n°6/7-1,

Vu l'avenant signé le 26 février 2021, prorogeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant pour 2021 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016/2020 jusqu'au 31 décembre 2022,
- **APPROUVE** l'avenant pour 2022 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2016/2020 jusqu'au 31 décembre 2022,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

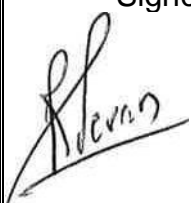

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221773-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	Deliberation conforme Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/7-3

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Revitalisation Bourg-centre : avenant à la convention avec les communes de Coteaux du Lizon et Lavans-Lès-Saint-Claude

Vu la délibération du Conseil communautaire n°32/7-1 du 3 avril 2019 relative à la convention de revitalisation bourg-centre des communes de Coteaux du Lizon et Lavans-Lès-St-Claude,

Vu la convention signée le 8 juillet 2019,

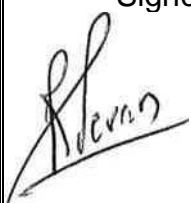

Vu l'avenant n°1 transmis par la Région Bourgogne Franche-Comté relatif à la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de revitalisation bourg-centre entre la Région Bourgogne Franche-Comté, les communes de Coteaux du Lizon et Lavans-Lès-St-Claude et la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Philippe Passot
Secrétaire

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221731C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

Assemblée HJSC : liste des conseillers communautaires

Vu la liste des délégués communautaires approuvée lors du conseil communautaire du 13 avril 2022,

Vu le courrier transmis par la commune de Coteaux du Lizon en date du 25.10.2022 nous informant de la démission des trois élus municipaux d'opposition et actant ainsi la démission de Mr. Guy Faure de son poste de conseiller communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'acter son remplacement par Mr. Rieutord Colin,

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

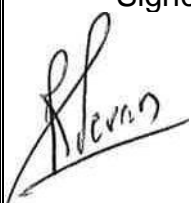
- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	RIEUTORD Colin	
COYRIERE	GRENARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	CHIQUET Cécile	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
SAINT-CLAUDE	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	COTTET-EMARD Lilian	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	DESBARRES Céline	
	LUTIC Philippe	
	HERZOG Frédéric	
	DUCHENE Gérard	
	GELPER Loïc	
	GRANDCLEMENT Annick	
	HATMANICHANH Toukkham	
	DE ROECK Laetitia	
PONCET Frédéric		
BROCARD Olivier		
VAUFREY Nelly		
LAHAUT Francis		
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	PERRIN Raphaël	GRENARD Eliane
VILLARD SAINT-SAUVEUR	PIMPIE Claude	MEYNIER Michel
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	BLONDET Alain
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Philippe Passot
Secrétaire


DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221732-DE										
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents												
49	32	11	9	6												
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 										
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/3-2

ADMINISTRATION GENERALE

SICTOM : liste des délégués

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°15/5-4 du 6 juillet 2022 relative aux délégués du SICTOM,

Vu le courrier transmis par la commune de Coteaux du Lizon en date du 25.10.2022 nous informant de la démission des trois élus municipaux d'opposition et actant ainsi la démission de Mr. Jean-Luc Loevendruck du conseil municipal de la commune de Coteaux du Lizon entraînant de ce fait celle de son poste de suppléant au SICTOM,

Vu la proposition de la commune de Coteaux du Lizon concernant sa représentation au SICTOM,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués comme suit :

Délégués au SICTOM		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Régis SAUVEUR	Denis GRAND-PERRET
BELLECOMBE	Frédéric PITEL	Walter BARTH
LES BOUCHOUX	Karine JEANTET-PROST	Jérôme GRECARD
CHASSAL-MOLINGES	Claude MORA	Philippe CHAPOTOT
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Valentin CHAUVIN	Françoise COUTY
COTEAUX DU LIZON	Jean-Louis DAVID Nelly DURANDOT	Roland FREZIER Jean-Marc PANISSET
COYRIERE	Laurent MATTEI	Jean-Louis JEUNET
LAJOUX	Mathieu LE MOULLEC	Anthony GUIGNE-BOLOGNE
LARRIVOIRE	Mourad KERNOU	Christian LAURENT
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Cécile CHIQUET Bruno PERRIER	Magali LAHU Antoine PULICE
LESCHERES	Guy MANZONI	Christian CREPET
LES MOUSSIÈRES	Gaétan DUSSOUILLEZ	Raphaël GROSSIORD
LA PESSE	Anthony HAREL	Sandrine GIROD
RAVILLOLES	Hervé ABRY	Yves DUTAL
LA RIXOUSE	Christophe ROSELET	Jean-Louis PERATI
ROGNA	Roland DEMANGE	Sabrina SIMOES
SAINT-CLAUDE	Alain BERNARD Lilian COTTET-EMARD Céline DESBARRES Herminia ELINEAU Annick GRANDCLEMENT	
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Bernard REGAD	Samuel VERNEREY
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel MEYNIER	Claude PIMPIE
VIRY	Joël THIBAUDON	Anne-Marie KLEINKLAUS
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Marion LACROIX

- **CHARGE** le Président de notifier la présente décision au SICTOM

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221733-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	Date et lieu de la séance			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/3-3

ADMINISTRATION GENERALE

SMAAHJ : liste des délégués

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°15/5-3 du 6 juillet 2022 relative aux délégués du SMAAHJ,

Considérant le souhait de Mme Kolly Nadine titulaire de se retirer du SMAAHJ,

Vu la délibération transmise par la commune de Coteaux du Lizon,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués comme suit :

Délégués au SMAAHJ		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Amélie GABILLET	Sandra PERALTA
BELLECOMBE	Dominique GROS	Stéphane GROS
LES BOUCHOUX	Jérôme GRECARD	Karine JEANTET-PROST
CHASSAL-MOLINGES	Jean-François DEMARCHI Monique PORCHEREL Jean-Luc DELACROIX	Michaela BESSE Claire MEYNIER Sandrine LEBOSSÉ
CHOUX	Josette PIERS	Jean-Louis MOULEYRE
COISERETTE	Bernard VINCENT	
COTEAUX DU LIZON	Maryse VINCENT Florence AIME Nathalie CLABAUT	Nelly DURANDOT Nicole MEYNIER Sabine GROS
COYRIERE	Jean-Louis JEUNET	Alain GERAUD
LAJOUX	Catherine CRAEN	Mathieu LE MOULLEC
LARRIVOIRE	Edwige PEIGNÉ	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Emilia BRULE Sandrine DUTOIT Véronique ASNAR	Annie AROURI Aline LACROIX Alain DURAFFOURG
LESCHERES	Guy MANZONI	Nathalie DELATRE
LES MOUSSIÈRES	Jessica POIGNARD	Sandra GROSTABUSSIAT
LA PESSE	Sandrine GIROD	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS
RAVILLOLES	Corine BENIER	Liliane BATIFOULIER
LA RIXOUSE	Nadine MINARY	Maryse LOISON
ROGNA	Martine MARTELET	Muriel DAVID
SAINT-CLAUDE	Isabelle BILLARD Gérard DUCHENE Guillaume POISARD Lilian COTTET-EMARD	Catherine JOUBERT Laëticia DE ROECK Toukham HATMANICHANH Jean-Claude GALLASSO
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Isabelle BOUILLER Benoît COLOT	Elisabeth ARBEZ-CARME Sarah VUILLERMOZ
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel ECARNOT Michel MEYNIER	Christiane PIRISINO Brigitte VUILLERMOZ
VIRY	Patricia POITRY François DURAFOR	Laëticia PERRIN Laurie MATHIEU
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Jean-Louis JOLY

- **CHARGE** le Président de notifier la présente décision au SMAAHJ

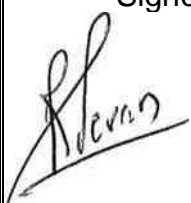
-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221741-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/4-1

PERSONNEL

Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un nouveau poste à l'office de tourisme, il convient de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Adjoint administratif à temps complet (35 heures/35 heures)

Considérant la nécessité, suite à la labellisation manufacture de proximité de l'Atelier des Savoir-Faire, de créer deux nouveaux postes dans cette structure, il convient de :

- Créer deux emplois correspondant au grade de :
 - Adjoint du patrimoine à temps complet (35 heures/35 heures)

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 12 octobre 2022,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant :



TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE													
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre		SOLDE par rapport 20221012			
							20221207		TC	TNC	TC	TNC	
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES							1	0	0	0	
		DGS 20-40 000 hab	A	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0		
	ATTACHE TERRITORIAL	ATTACHE TERRITORIAL							7	0	0	0	
		ATTACHE PRINCIPAL	A	1.00	35	0.00	0	0	0	0	0		
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	7.00	6	7	0	0	0		
	REDACTEUR TERRITORIAL	REDACTEUR TERRITORIAL							6	0	0	0	
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1.00	35	1.00	0	1	0	0	0		
		REDACTEUR	B	1.00	35	5.00	4	5	0	0	0		
	ADJOINT TERRITORIAL	ADJOINT TERRITORIAL							19	1	1	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1.00	35	5.00	5	5	0	0	0		
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl		C	1.00	35	3.00	3	3	0	0	0			
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	1.00	35	11.00	7	11	0	1	0			
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	0.50	17,5	0.00	0	0	0	0	0			
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	0.49	17	0.49	1	0	1	0	0			
ADJOINT ADMINISTRATIF							11	1	1	0			
TECHNICIEN TERRITORIAL	TECHNICIEN TERRITORIAL							1	0	0	0		
	TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0			
	AGENT DE MAITRISE							5	0	0	0		
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	0	0			
	AGENT DE MAITRISE	C	1.00	35	3.00	3	3	0	0	0			
	ADJOINT TECHNIQUE							4	1	0	0		
	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0			
	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0			
	Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1	0	0			
	Adjoint technique	C	1.00	35	2.00	1	2	0	0	0			
ADJOINT TECHNIQUE							2	1	0	0			
CULTURELLE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE							1	0	0	0
	ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE		A	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0		
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							2	1	0	0
	PROF ENS ARTIST HORS CL		A	1.00	16	1.00	1	1	0	0	0		
	Prof d'Enseig Artist Cl Normal		A	0.27	4.25/16	0.27	1		1	0	0		
	Prof d'Enseig Artist Cl Normal		A	1.00	16	1.00	1	1		0	0		
	PROF ENS ARTIST CL NORMALE							1	1	0	0		
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							8	13	0	0
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	0.26	5.25/20	0.26	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	0.60	12/20	0.60	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	0.80	16/20	0.80	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	1.00	20	4.00	4	4		0	0		
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL		B						4	3	0	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.15	3/20	0.30	2		2	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.43	8.5/20	0.43	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.61	12.25/20	0.61	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.85	17/20	0.85	1		1	0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	1.00	20/20	2.00	2	2		0	0		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.55	11/20	0.55	1		1	0	0		
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL		B						2	6	0	0	
	Assistant enseign. artistique		B	1.00	20/20	2.00	2	2		0	0		
	Assistant enseign. artistique		B	0.71	15.25/20	0.71	1		1	0	0		
	Assistant enseign. artistique		B	0.55	11/20	0.55	1		1	0	0		
	Assistant enseign. artistique		B	0.24	4.75/20	0.24	1		1	0	0		
	Assistant enseign. artistique		B	0.40	6/20	0.40	1		1	0	0		
	ASS ENSEIGN ARTIST		B						2	4	0	0	
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES							8	0	0	0
ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl		B	1.00	35	5.00	5	5	0	0	0			
ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl		B	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0			
ASSISTANT CONSERVATION		B	1.00	35	2.00	2	2	0	0	0			
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES							16	1	2	0	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL		C	1.00	35	1.00	1	1	0	0	0			
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL		C	1.00	35	3.00	3	3	0	0	0			
Adjoint du patrimoine		C	0.50	17.5	0.00	0		0	0	0			
Adjoint du patrimoine		C	0.70	24.5	0.70	1		1	0	0			
Adjoint du patrimoine		C	1.00	35	12.00	10	12		2	0			
ADJOINT DU PATRIMOINE		C						12	1	2	0		

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2022, chapitre 012,

- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes,
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- **AUTORISE** le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi


Secrétaire



Philippe Passot

Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221742-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/4-2

PERSONNEL

Règlement intérieur

Les collectivités territoriales, comme les entreprises privées peuvent déterminer des règles d'organisation et de fonctionnement qui complètent les lois statutaires et leurs décrets d'application et, sans y contrevenir, adaptent ces règles aux réalités quotidiennes. Cette démarche se concrétise par l'élaboration d'un règlement intérieur général complété, le cas échéant d'un règlement intérieur hygiène et sécurité et au regard des risques et de leur utilisation généralisée, un règlement ou une charte sur les usages des nouvelles technologies.

Il n'est pas obligatoire de mettre en place un règlement intérieur général dans les collectivités territoriales sauf pour les services soumis aux règles du droit du travail qui doivent alors respecter les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code du travail.

Le règlement intérieur a pour objectif de :

- Fixer les règles de fonctionnement interne à la collectivité ou l'établissement
- Rappeler les droits et obligations des agents
- Décliner les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les préciser afin d'organiser la vie dans la collectivité
- Préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel
- Préciser éventuellement certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité si la collectivité ne souhaite pas adopter un règlement spécifique

Le règlement intérieur général est un outil de communication interne :

- Il facilite l'intégration de nouveaux agents.
- Il favorise le positionnement de chacun sur son poste de travail, et vis-à-vis de ses collègues.

Le règlement intérieur général se doit d'être modifié pour suivre l'évolution de la réglementation et les nécessités du service.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-542 du 16 juin 2000 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de mettre à jour le règlement intérieur du personnel adopté lors de sa séance du 27 juin 2018,

Vu l'avis défavorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2022, relatif à la définition de la résidence administrative, considérée comme préjudiciable à la prise en charge des frais de déplacements des personnels,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ADOpte** le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente délibération,
- **ACTE** que le présent règlement intérieur entrera en vigueur le 01/01/2023,
- **DECIDE** de communiquer ce règlement à tout le personnel de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi

Secrétaire



Philippe Passot

Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221743-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/4-3

PERSONNEL

Charte informatique

Depuis ces dernières années, les collectivités sont confrontées à un risque de cyber attaques de plus en plus marqué. Ces attaques peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les collectivités : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation..

Dans cet objectif, une Charte informatique a été rédigée par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Aussi, pour en assurer l'opposabilité aux utilisateurs mais aussi pour favoriser son effectivité, il est proposé d'approuver le projet de délibération suivant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, imposant notamment tes obligations de réserve, de discrétion et de secret professionnel aux agents publics ;

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;

Vu le décret n° 2010-1 12 du 2 février 2010 modifié pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles ;

Considérant que la Communauté de communes doit faire face à des risques de sécurité informatique croissants, il est nécessaire de mettre en place différentes mesures destinées à sécuriser son système d'information et à protéger ses données ;

Considérant que pour être pleinement efficace, la sécurité informatique repose également sur la mobilisation de tous : chaque utilisateur doit en effet contribuer à la sécurité informatique en observant des règles d'utilisation des outils informatiques et une vigilance constante ;

Considérant que la Communauté de communes doit ainsi se doter des moyens de mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre de ses compétences ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le projet de charte informatique, tel que joint en annexe ;
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221744-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/4-4

PERSONNEL

Charte de formation

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique de la collectivité en date du 25 novembre 2022 relatif au règlement de formation,

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Considérant que la formation professionnelle doit favoriser le développement aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au chan

l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Considérant que la formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- Les stages proposés par le CNFPT,
- Les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- Les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la collectivité territoriale ou auxquels peut adhérer la commune dans l'intérêt de ses agents,
- La participation des agents de la commune à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants

Considérant la nécessité d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité ;

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la charte de formation telle que présentée et annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221751C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-1

FINANCES

CLECT : évaluation des charges transférées pour la compétence « Mobilités »

Vu le rapport de la CLETC du 21 novembre 2022,

Codifié à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. La CLECT réunie en séance du 21 novembre 2022 a adopté un rapport d'évaluation qu'il nous appartient d'examiner concernant le transfert de la compétence « Mobilités »

Vu le transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence « Mobilités » à la communauté de communes,

La CLECT ayant adoptée le rapport d'évaluation, 2 cas de figures se présentent :

- Soit le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire, auquel cas il n'est pas nécessaire de le faire approuver par les conseils municipaux.
- Soit le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Les dépenses afférentes retenues par la méthode 1 s'élèvent pour le transfert de la compétence « Mobilités » à 414 718 €.

La répartition pour la Mobilité est supportée uniquement par la commune de St-Claude à hauteur de 414 718 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 21 novembre 2022,
- **APPROUVE** le montant des charges transférées « Mobilités » à la commune de Saint-Claude à hauteur de 414 718 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi

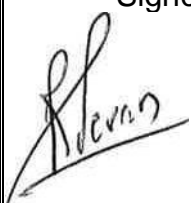

Secrétaire



Philippe Passot

Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217511-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-1-1

FINANCES

CLECT : évaluation des charges transférées pour la rétrocession « Médiathèque et Stade du Replan – commune de Septmoncel-Les Molunes »

Vu le rapport de la CLETC du 21 novembre 2022,

Codifié à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'objectif unique de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. La CLECT réunie en séance du 21 novembre 2022 a adopté un rapport d'évaluation qu'il nous appartient d'examiner concernant la rétrocession de la médiathèque et du stade du Replan à la commune de Septmoncel-Les Molunes.

Vu la rétrocession au 1^{er} janvier 2021 de la médiathèque et du stade du Replan à la commune de Septmoncel-Les Molunes,

La CLECT ayant adoptée le rapport d'évaluation, 2 cas de figures se présentent :

- Soit le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire, auquel cas il n'est pas nécessaire de le faire approuver par les conseils municipaux.
- Soit le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Les dépenses afférentes pour la rétrocession de la médiathèque s'élèvent à 1 200 € et celles pour le stade du Replan à 3 701 €.

La répartition pour la médiathèque et le stade du Replan est supportée uniquement par la commune de Septmoncel-Les Molunes à hauteur de 4 901 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 21 novembre 2022,
- **APPROUVE** le montant des rétrocessions « Médiathèque » et « Stade du Replan » à la commune de Septmoncel-Les Molunes à hauteur de 4 901 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG202217512-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-1-2

FINANCES

Attributions de compensation 2022

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la rétrocession au 1^{er} janvier 2021 de la médiathèque et du stade du Replan à la commune de Septmoncel-Les Molunes,

Vu le transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence « Mobilités » à la communauté de communes,

Vu le rapport de la CLECT du 21 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** la répartition des attributions de compensation 2022 telle que définie ci-dessous :

Communes	Attributions de compensation 2021	Transfert de charges 2022	Attributions de compensation 2022
AVIGNON LES ST CLAUDE	550,03		550,03
BELLECOMBE	1 872,19		1 872,19
CHASSAL-MOLINGES	249 441,12		249 441,12
COISERETTE	3 086,70		3 086,70
COYRIERE	2 063,35		2 063,35
LA PESSE	51 116,17		51 116,17
LAJOUX	1 806,29		1 806,29
LAVANS LES ST CLAUDE	431 401,99		431 401,99
LES COTEAUX DU LIZON	201 587,59		201 587,59
LES MOUSSIÈRES	1 201,09		1 201,09
LESCHERES	3 039,37		3 039,37
RAVILLOLES	6 341,12		6 341,12
SAINT CLAUDE	3 151 358,06	-414 718,00	2 736 640,06
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	45 875,47	4 901,00	50 776,47
VILLARD ST SAUVEUR	47 653,64		47 653,64
VIRY	63 053,45		63 053,45
CHOUX	-2 805,60		-2 805,60
LA RIXOUSE	-642,76		-642,76
LARRIVOIRE	-2 793,90		-2 793,90
LES BOUCHOUX	-10 588,08		-10 588,08
ROGNA	-4 343,24		-4 343,24
VULVOZ	-697,79		-697,79
	4 239 576,26	-409 817,00	3 829 759,26

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

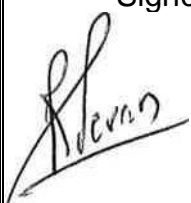

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi
Secrétaire



Philippe Passot
Secrétaire



DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221207-HJSCSG20221752C-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>32</td> <td>11</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	32	11	9	6	<i>Deliberation conforme</i> Le Président, Raphaël Perrin Signé par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	32	11	9	6											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 Salle des fêtes Molinges														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Caroline Braun, Daniel Grenard, Hubert Maître, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Herminia Elineau, Catherine Chambard, Céline Desbarres, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut,

ABSENTS : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Christian Rochet, Noël Invernizzi, Toukkham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Daniel Grenard donne pouvoir à Roland Freizer, Hubert Maître donne pouvoir à Raphaël Perrin, Cécile Chiquet donne pouvoir à Philippe Passot, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet, Francis Lahaut donne pouvoir à Anne-Christine Donze

Soit 32 présents et 9 pouvoirs soit 41 votants

La convocation pour la séance du 7 décembre 2022, datée du 30 novembre 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Jean-François Demarchi et Philippe Passot sont secrétaires de séance.

N°17/5-2

FINANCES

CLECT : rapport quinquennal des attributions de compensation

Considérant que la loi de Finances pour 2017 a introduit l'obligation de rédiger un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en parallèle une analyse fiscale sur le dynamisme de la fiscalité et sur l'évolution physique des bases fiscales,

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu le rapport quinquennal approuvé par la CLECT lors de sa séance du 21 novembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 41 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le rapport quinquennal des attributions de compensation présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Jean-François Demarchi
Secrétaire

-----ooOoo-----

Philippe Passot
Secrétaire